



Le 8 juillet 2026

Bonjour chers parents,

La facture scolaire provisoire sera déposée sur le Portail Parent le 5 août. Afin que l'élève reçoive ses cahiers d'exercices et son agenda à l'accueil, vous devez payer **tout solde antérieur**. La facture pour la prochaine année devrait être payée au plus tard le **18 août**. Vous pouvez prendre une entente de paiement avec le service des finances de l'école, au besoin. Cependant, pour les élèves inscrits à un programme, une option ou une concentration (football, hockey, PEI, multisport et plein-air), le total de l'état de compte peut être payé en plusieurs versements. Vous référer à la procédure de paiement de la facture scolaire, sur le site de la PAL dans la section Parents/Rentrée scolaire, pour connaître les détails.

Les documents d'informations concernant la rentrée ont été déposés sur le site de la PAL dans la section Parents et y sont inclus des formulaires à compléter pour l'accueil (Microsoft Forms). Ils concernent le service d'encadrement et l'engagement pour le code de vie. Ces 2 formulaires doivent être complétés pour chacun des élèves **avant** les journées d'accueil technique qui se tiendront du 21 au 26 août selon le niveau. Vous retrouverez aussi les listes du matériel scolaire à acheter.

Voici quelques informations importantes pour l'accueil technique des élèves :

- L'entrée des élèves se fera à la **porte 2** (devant de l'école). Nous demandons le respect de votre horaire.
- Afin d'aider votre enfant à transporter ses manuels ainsi que son Chromebook sur le parcours d'accueil, il serait bon de prévoir un sac solide.
- Pour les élèves ne pouvant pas se présenter au moment prévu, nous vous demandons de contacter le secrétariat pour nous aviser. Il sera alors possible de se présenter le 26 août à 9h ou à un autre moment.
- Bien prendre note des heures de fermeture en avant-midi et en après-midi, car le circuit fermera à ces moments. Les élèves et les parents devront donc s'en retourner.
- Pour les parents des nouveaux élèves, concernant le paiement par Internet, il sera important de ne plus utiliser le numéro de référence de l'école primaire, mais bien celui apparaissant sur la facture de la PAL.
- Pour les élèves inscrits **en adaptation scolaire**, l'élève n'a pas à se présenter aux dates d'accueil. L'horaire, la facture finale et le matériel scolaire seront remis en classe. L'élève doit se présenter au local de classe le lundi 31 août. Tout solde antérieur devra être payé avant la rentrée.
- Pour ceux ayant plus d'un enfant à la PAL, le paiement doit être fait **par enfant** et non par famille.

Une belle rentrée scolaire à tous et merci de votre collaboration!

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat au 418.872.9836, poste 5130.

Les membres de la Direction